

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 Janvier 2024 – 18 heures 00

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente

Administrateurs en exercice : 16

Nombre de présents : 13

N° 1

Objet : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Présents

Mme MORICE – M BOIVIN – Mme DUHART – Mme CHAUFFARD
Mme DEBARBIEUX – Mme DELQUE – Mme ALBISTUR
Mme BIDART-LABROUSSE – Mme ZUGARRAMURDI – M ALVAREZ
Mme TINAUD-NOUVIAN - M BIVES-TOURON – Mme FOURNIER-DULAC

Pouvoirs

M IRIGOYEN à Mme MORICE
Mme GONZALO à Mme CHAUFFARD
Mme LEDESMA à M BOIVIN

Absents excusés

Absents

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation

Acte exécutoire
Certifié conforme à l'original
Par le Maire
N. Morice

N° 1 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-de-Luz, expose,

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit un débat sur les orientations générales du budget dans les communes de plus de 3 500 habitants. Les orientations retenues pour l'année 2024 figurent dans le rapport joint en annexe.

Le rapport doit contenir des informations substantielles sur :

- les orientations budgétaires à venir,

Le conseil d'administration est appelé à examiner ces orientations budgétaires 2024.

Il est proposé au conseil d'administration :

- de prendre acte des orientations budgétaires 2024 du C.C.A.S présentées en annexe.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- après en avoir débattu
- prend acte des orientations budgétaires 2024 du CCAS présentées.

La Vice-Présidente du CCAS
Nathalie MORICE

